



BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Les transactions

VENTE DE « BIEN D'HABITATION » (TVA 20%)

- Prix inférieur ou égal à 50 000 € : forfait de 4 500€ TTC
- Prix compris entre 50 001 € et 100 000 € inclus : 7% TTC du prix de vente
- Prix compris entre 100 001 € et 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente
- Prix compris entre 300 001 € et 500 000 € : 5 % TTC du prix de vente
- Prix supérieur à 500 001 € : 4 % TTC du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf indication contraire dans le mandat)

ESTIMATION (TVA 20%)

- 200,00 € TTC (Offert en cas de mise en vente)

Les locations (TVA 20%)

- Honoraire de gestion courante : 25% TTC sur chaque nuitée
- Honoraire de tarification dynamique : 1% TTC sur chaque nuitée
- Honoraire de mise en location : 450 € TTC une seule fois à la signature du mandat
- Forfait consommable : 25 € TTC une fois par mois
- Forfait menues réparations non compris dans la gestion courante :

50 € TTC pendant les heures ouvrables

75 € TTC pendant les heures non ouvrables